

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **22 MAI 2023 à 20h**, le conseil municipal de Saint-Pardoux-Les-Cards, dûment convoqué s'est réuni en session **ordinaire à la mairie**, sous la présidence de **Laurent GLOMOT, Maire**.

**Date de convocation du conseil : 15/05/2023**

**Conseillers en exercice : 11**

**Étaient présents :** M. Laurent GLOMOT, M. Michel DECHAUD, Mme MARCEAU Joëlle, M. François MORRAUD, M. Pierre MARLAUD, M. Eric BOURDET, M Georges PALLEAUX, M. Julien ALANORE.

**Étaient excusés :** M. Guy PAROT, M. Christophe MARTIN

**Était absente :** Mme LE CAM Claude,

**Secrétaire :** M. Eric BOURDET.

**2023-035 Programme voirie : choix du prestataire**

Après en avoir délibéré, il s'avère nécessaire de faire le point avec l'assistant à la maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité

**2023-036 Sécurisation de l'escalier du logement sis 3 route de Lavaveix**

Pose d'un garde-corps, de rampe et portillon à l'arrière de la maison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre d'Aluminium Nuno qui s'élève à 2 580.00 € HT
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'entreprise pour que la réalisation soit exécutée sous 3 mois comme indiquée lors de la rencontre.

Adopté à l'unanimité

**2023-037 Devis abattage de bois près de lignes aériennes à Mornat**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre forfaitaire de l'entreprise PINET qui s'élève à 800 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition,
- charge Monsieur le Maire de remplir les formalités et déclarations concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité

**2023-038 :Devis restauration vierge à l'enfant – plan de financement pour subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan de financement présenté :

Montant en € HT de la restauration et sécurisation	3 412.00	soit 4094.40 € TTC
Subvention du conseil départemental 10 %	341.20	
Part communale HT	3 070.80	

- Charge Monsieur de solliciter la subvention et lui donne tous pouvoirs pour ce dossier.

**2023-039 Stationnement dans le bourg**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- Pour les problèmes de visibilité,
  - Route de Cressat, Monsieur le Maire est chargé de demander le stationnement des véhicules sur le parking sis Route de Cressat
  - Route de Lavaveix, sortie du parking : un miroir sera installé.
  
- Pour les problèmes de stationnement,
  - Route de Lavaveix, parcelle AY 0191 : un panneau stationnement interdit sera installé car l'accès au puits et au passage desservant des parcelles enclavées ne doivent pas être entravés.  
Le Maire est chargé de prendre l'arrêté pour que la réglementation soit appliquée.
  - Route « en direction du Chemin de la Fontaine et de la Route de la Borde » :
    - au niveau du 9 Place de l'église (parcelles cadastrées AY 0214-0215)  
Une signalisation concernant le stationnement sera mise en place avec arrêté du Maire.
  
- Place de l'église  
Le conseil municipal charge Monsieur le Maire doit prendre l'arrêté d'interdiction de stationnement.

Adopté à l'unanimité

**2023-040 Convention d'adhésion au service de médecine agréée du centre de gestion**

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion portant adhésion au service de médecin agréée.
- d'inscrire les crédits au budget.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 22h40.